

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize février à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur BUSSON Patrick, maire.

Etaient présents : Mmes BRIERE, CANNOT, LE BELLEGO, MARTIN, PILVIN,
MM. BREHIER, BUSSON, DAKYO, LE COMTE, LEVEUF, OUATTARA.

Absents excusés : Mmes BOURRIER, TENENBAUM, MM. BARIL et HY.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Les pouvoirs de Mme BOURRIER, Mme TENENBAUM, M. BARIL et M. HY étaient respectivement donnés à M. BUSSON, Mme CANNOT, Mme BRIERE et M. LE COMTE.

Secrétaire de séance : Brayima DAKYO

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande aux élus l'adoption en l'état du procès-verbal de la dernière session s'il ne fait l'objet d'aucune remarque ni d'aucune demande de modification.

Aucune objection n'est formulée, le procès-verbal du 19 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. FINANCES

1.1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION- Année 2020 (DELIBERATION N° 01-02-21)

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre dont le passage dans ses écrits lui a été prescrit,

Considérant LA BONNE GESTION du Trésorier municipal,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

1.2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF- Année 2020 (DELIBERATION N° 02-02-21)

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Roselyne PILVIN, adjointe au maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121- 14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte de gestion et du compte administratif,

Considérant que Mme Roselyne PILVIN, adjointe au maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Mr Patrick BUSSON, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Roselyne PILVIN, adjointe au maire, doyenne, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2020, qui peut se résumer de la manière suivante :

❖ Section de Fonctionnement

€ Recettes	⇨	1 225 131,20 €
€ Dépenses	⇨	1 101 412,06 €
€ Soit un excédent 2020 de	⇨	123 719,14 €
+ excédent 2019	⇨	112 794,89 €
soit un excédent final de	⇨	236 514,03 €

❖ Section d'investissement

€ Recettes	⇨	175 918,60 €
€ Dépenses	⇨	168 735,80 €
€ Soit un excédent 2020 de	⇨	7 182,80 €
+ excédent 2019	⇨	124 045,93 €
soit un excédent final de	⇨	131 228,73 €

❖ Reste à Réaliser

€ Recettes	⇨	- €
€ Dépenses	⇨	69 195,00 €
soit un déficit de	⇨	- 69 195,00 €

❖ Excédent d'ensemble

⇨ **298 547,76 €**

Constate, pour la comptabilité, les égalités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales indique qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
Cette note sera disponible en Mairie et sur le site internet de la ville.

Le compte administratif est le compte de résultat qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année écoulée.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

1.3.AFFECTATION DU RESULTAT -Année 2020 (DELIBERATION N° 03-02-21)

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constate que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 236 514,03 €

= Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement + résultat reporté
+ 123 719.14 € + 112 794,89 €

le conseil municipal décide d'affecter 60 000 € de cet excédent à la section d'investissement pour le financement des travaux d'investissement pour l'année 2021.

1.4.APUREMENT ACTIFS - Année 2020 (DELIBERATION N° 04-02-21)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que tous les biens renouvelables acquis depuis plus de 5 ans au 1er janvier 2021, soient sortis de l'actif de la commune au cours de l'exercice 2021, sur la base des fiches d'immobilisations tenues par le comptable.

La liste de cet apurement pour un montant total de 13 518,08 € sera annexée à la délibération.

1.5.- PROGRAMMATION 2021 - DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE REFECTION DE TROTTOIRS EN AGGLOMERATION – RD 111 (DELIBERATION N° 05-02-21)

Dans le cadre de la programmation des travaux d'investissement pour l'année 2021,

Monsieur le Maire propose des travaux de réfection de trottoir , côte des châtaigniers, tronçon en agglomération du RD 111, côté gauche dans le sens de la montée.

L'inscription de ces dépenses sera faite sur le budget 2021.

Monsieur Le Maire propose de solliciter une aide départementale pour la réalisation de ces travaux ;

Le conseil municipal décide la réfection du trottoir situé côte des châtaigniers, tronçon en agglomération du RD 111, côté gauche dans le sens de la montée, et sollicite l'aide du Département pour l'exécution des travaux estimés en totalité à 27 119 € H.T.

2. TRAVAUX DES COMMISSIONS

Commission Animations-Informations A.I.C.O. (Rapport de Claudine CANNOT)

La commission s'est réunie le 09 février dernier. Les orientations suivantes sont proposées et adoptées:

- Organisation d'un concours photos en Avril. Le thème sera « Le printemps à ST LAURENT », trois prix seront décernés.

- Réalisation d'un flash info en mars prochain. La collecte des articles est demandée pour la fin février/début mars au plus tard.
Cette nouvelle d'informations s'appellera désormais « St Laurent en bref »
- Mise en lumière d'une collection sur « la seconde guerre mondiale » présentée par un jeune saint-laurentais qui souhaite partager sa passion.
- Dans le cadre de la saison culturelle proposée par « Métropole en scène », un spectacle gratuit sera présenté au mois de juillet.
Le site de la Vallée se prête facilement à ce spectacle déambulatoire, comme l'ont constaté les deux représentantes en visite dans notre commune le 9 février dernier.
Nous sommes en attente de leur proposition de date.
- La commission travaille sur la possibilité d'acquérir un panneau informatique pour mettre la technologie au service de l'information citoyenne.
Mr Jean-Baptiste LEVEUF est en charge de mener l'étude comparative des devis réceptionnés.
- Le nouveau Site internet hébergé par la Communauté Urbaine sera actif à compter du mois de mai.
- Projet de création d'un atelier manuel « encadré » pour permettre à des Saint-Laurentais(es) de se retrouver autour d'un ou plusieurs ouvrages et aussi, et surtout, de créer du lien afin de ne pas rester seul(e).

Commission Cadre de vie (*Rapport de Roselyne PILVIN*)

Les informations suivantes sont transmises :

- Les premiers paniers légumes bio ont été distribués la semaine dernière. Dix familles se sont inscrites. Les paniers sont vendus 10 ou 16 € suivant leur taille.
- Le chantier participatif de l'église est toujours en cours dans la bonne ambiance.
- Le nettoyage autour du « Christ Roi » de la briganderie a été effectué pour sa mise en valeur.
- L'inscription de la commune au « Rubans du patrimoine » est faite et concerne le monument aux morts et le calvaire.
- Les travaux de parking PMR au cimetière devraient débiter incessamment.
- La commission sécurité a émis un avis défavorable lors de sa visite à la salle polyvalente pour le motif que « un bureau de contrôle aurait dû valider les travaux d'isolation ». La société DEKRA a été missionnée à cet effet.

Commission Scolaire (*Rapport de Pierre BREHIER*)

La commission vit au rythme des protocoles sanitaires.

L'Etat propose actuellement une aide pour équiper les classes primaires en matériel informatique. Cette opération est subventionnée à hauteur de 70 %. Notre commune pourrait être concernée par 4 classes, soit un budget de 16 000 € et le bénéfice d'environ 11 000 € en subvention. Monsieur BREHIER a présenté l'opération à Mme la directrice, qui avait connaissance de cette opération, et lui a demandé de constituer un dossier complet avant les congés de février.

Commission Séniors (Rapport de Pierre BREHIER)

La commission a déchiffré les questionnaires. Toutes les personnes qui ont répondu à cette enquête, ont été ensuite contacté téléphoniquement par les élus.

Les principaux besoins manifestés sont l'installation de bancs sur le territoire de la commune et la réfection des trottoirs Côte des Châtaigniers.

L'appel téléphonique des élus a été une expérience très enrichissante.
Le besoin de parler et l'isolement des plus de 80 ans se sont bien fait sentir.

Néanmoins, les seniors se sentent bien à ST LAURENT et sont fréquemment dynamiques.

Commission bois et Espaces Verts (Rapport de Xavier Le Comte)

Beaucoup d'élagage a été fait avant les aléas climatiques actuels.

Des devis sont en cours pour clôturer le jardin des castors, afin d'y faire paître des moutons en éco pâturage.

3. QUESTIONS DIVERSES

- **Mme Laurence MARTIN** demande s'il est possible de faire une signalisation au sol dans les virages autour de la « Bredouille ».
- **Mme Florence LE BELLEGO** nous informe d'un courrier en cours pour demander un abribus à l'arrêt de la Bredouille.
- **Mr Dominique OUATTARA** demande si une signalisation au sol pourrait être posées au stop de la rue des Ormes.

A ces questions de signalisation routière, M. le Maire répond que cela est maintenant de la compétence de la Communauté urbaine, et qu'une demande leur sera faite.

Monsieur Le Maire informe les élus des points suivants :

- Des Travaux à la gare SNCF auront lieu du 10 mai au 29 Aout. Il s'agira de la démolition et la reconstruction de quais réhaussés. Le trafic voyageur sera interrompu pendant cette période. Un service de cars sera mis en place en remplacement. Les travaux s'effectueront la nuit. Une information aux utilisateurs et aux riverains sera opérée par la SNCF.
- La Communauté Urbaine acte le démarrage du PLUi. Deux réunions mensuelles sont prévues.
- Dans ce contexte sanitaire difficile, réouverture de la bibliothèque les mercredis et samedis.
- Pour les élections départementales et régionales les dimanche 13 et 20 juin 2021, M. le Maire demande la disponibilité des élus pour tenir le bureau de vote.

PROCHAINES REUNIONS :

Conseil d'Adjoints	☞	Mardi 09 mars 2021	à 18h00
Commissions Finances	☞	Mardi 16 mars 2021	à 18h00
Conseil Municipal	☞	Mardi 23 mars 2021	à 18h30
	☞	Mardi 11 mai 2021	à 18h30
	☞	Mardi 29 juin 2021	à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.